



## Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

### AVIS PUBLIC

#### Est par les présentes donné par le soussigné :

Qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le point suivant, sera adopté :

- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025
- Abolition de la surprime à l'inscription aux activités de hockey mineur et de patinage artistique et contribution financière des municipalités - Aréna Joannie Rochette - Saison 2026-2027

Cette séance se tiendra jeudi le 21 mai 2026 à 19h30.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront uniquement sur les points mentionnés ci-dessus.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 14<sup>e</sup> jour de mai 2026.

---

Guy Ménard  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Guy Ménard, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 14 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de mai 2026.

---

Guy Ménard  
Directeur général et greffier-trésorier